

Communauté
Communes

Avre Luce Noye



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE
SERVICE ENVIRONNEMENT EN 2022**

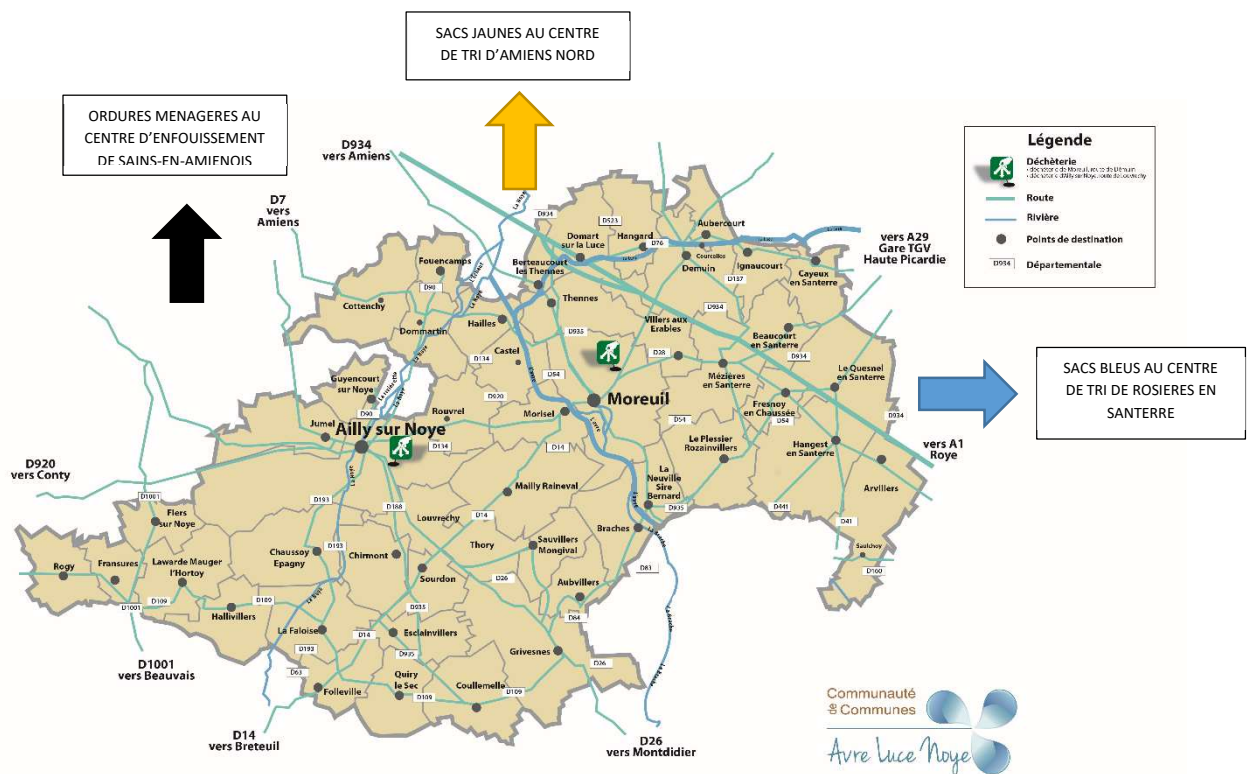
TABLE DES MATIERES

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES	2
Chapitre I - Le territoire desservi.....	2
Chapitre II - La prévention des déchets.....	4
Chapitre III - La collecte des déchets : Organisation	5
Chapitre IV - La collecte des déchets : Bilan.....	8
Chapitre V - Le traitement des déchets.....	10
PARTIE 2 : les indicateurs économiques et financiers.....	11
Chapitre I - Modalités d'exploitation du service public	11
Chapitre II - Budget, coût du service et financement	12
Chapitre III - Structure du cout.....	15
Chapitre IV - Coût des différents flux de déchets	18

Les déchets pris en charge par le service et leur destination

	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Déchets verts	Autres déchets (bois, carton, plâtre, gravats...)
Collecte en porte à porte	X	X			
Point d'apport volontaire			X		
Déchèterie				X (+ 9 plateformes)	X

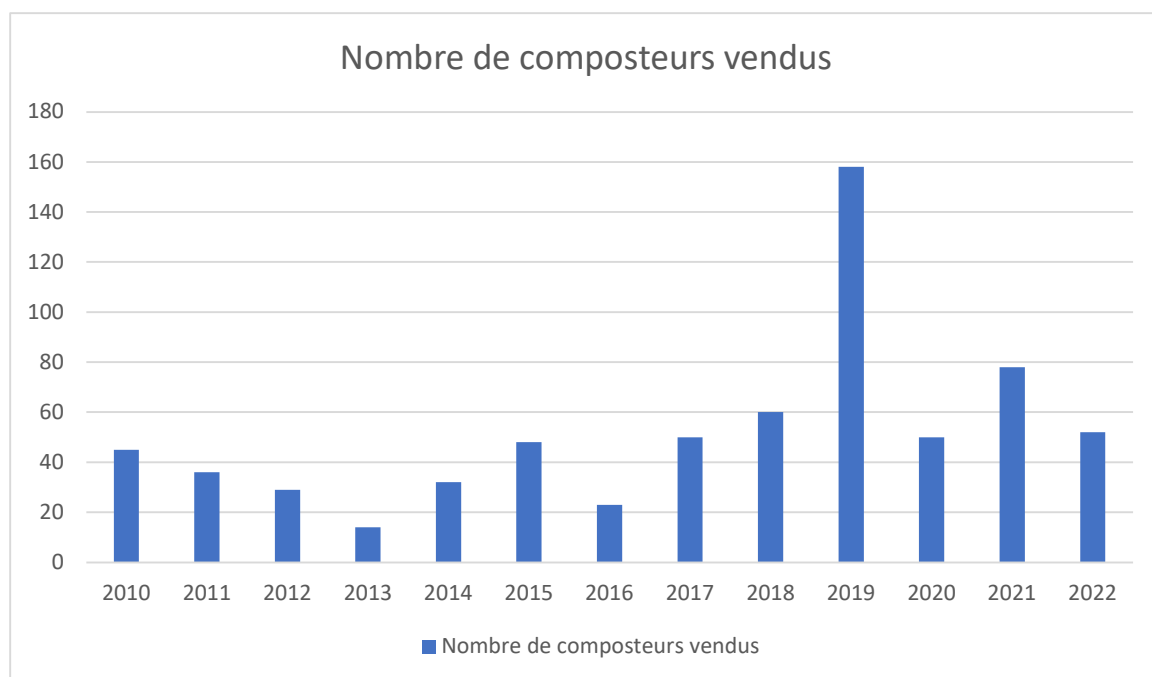
Sur la carte suivante, les destinations des déchets issus de la collecte en porte-à-porte sont représentées. Les ordures ménagères sont envoyées au centre d'enfouissement de Sains-en-Amiénois, les déchets du « sac jaune » au centre de tri d'Amiens Nord exploité par VEOLIA et les déchets du « sac bleu » au centre de tri à Rosières en Santerre appartenant au SMITOM du SANTERRE et exploité par RECUP'AIRE.



CHAPITRE II - LA PREVENTION DES DECHETS

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est porté par la SMITOM du Santerre suite au transfert de cette compétence. La CCALN choisit les actions du SMITOM du Santerre développées sur son territoire et participe à leur mise en œuvre. A ce titre, le syndicat organise des actions de sensibilisation auprès des écoles et collèges du territoire sur la réduction et le tri des déchets.

Il forme également les administrés qui le souhaitent aux techniques du compostage. En 2022, 52 familles ont pu bénéficier de cette formation. A la suite de la formation, les participants ont pu obtenir un composteur de 600L financé en partie par la CCALN et un bio-seau offert.



Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Il permet de déterminer l'évolution de la production de déchets par rapport à une année 0, donc notre cas, 2010.

Année d'étude	Tonnage OM	Tonnage tri sélectif
2010	6537	1583
2022	3764	2105
% évolution	- 57,6 %	+ 33%

On peut constater que les tonnages des déchets en tri sélectif continuent d'augmenter et que la quantité d'OMR collectée continue à diminuer. Néanmoins, ces évolutions sont moins marquées que pour 2021, année de passage à l'ECT (-7%).

CHAPITRE III - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

La pré-collecte

Elle est définie comme étant l'étape entre le moment où l'habitant cesse d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Pour faciliter cette pré-collecte, la CCALN met à la disposition de ses administrés différents contenants :

- Ordures Ménagères Résiduelles : container(s) à roulettes gris portant le logo de la CCALN
- Emballages plastiques, en métal et briques alimentaires : sacs jaunes
- Papiers/petits cartons : sacs bleus
- Verre : containers aériens répartis sur le territoire.

Pour les autres déchets, des solutions sont proposées en déchèterie.

Déchets	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre de contenants par habitant	Tonnage collecté en 2022
Encombrants	4	Benne en déchèterie	1 pour 5 470	2187
Mobilier	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	486
Bois	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	564
Carton	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	167
Ferraille	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	268
Plâtre	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	194
Gravats	2	Benne en déchèterie	1 pour 10 940	1968
Déchets verts	2	Plateforme	1 pour 10 940	3215

L'organisation de la collecte en porte-à-porte

Au cours de l'année 2022, les OMA de la totalité du territoire de la CCALN étaient collectées en régie suivant l'organisation suivante :

La collecte est assurée par trois équipes constituées chacune d'un chauffeur et de deux ripeurs effectuant en tout quinze circuits de collecte. Les OMR sont collectées une fois par semaine et les déchets recyclables tous les 15 jours (alternance entre les sacs jaunes et bleus) sur l'ensemble des communes.

	OMR	Déchets recyclables (plastiques, métaux, briques alimentaires)	Déchets recyclables (JRM – Journaux Revues Magazines)
Population desservie	100%	100%	100%
Tonnages annuels	3765 t	490 t	717 t
Couleur du contenant	Poubelle grise	Sac jaune	Sac bleu
Fréquence de collecte	1x par semaine	1x tous les 15 jours	1x tous les 15 jours

La quantité de déchets recyclables (JRM) a connu une baisse consécutive à une démarche nationale de dématérialisation des journaux, documents... Cette tendance est visible sur une grande majorité des collectivités à compétence collecte.

Enfin, le seuil de collecte des OMR est fixé à 1080 L (3 bacs de 360L). Aucun seuil n'est appliqué aux collectes sélectives.

Focus sur les déchèteries

La CCALN gère deux déchèteries accessibles aux particuliers et aux professionnels lorsque ces derniers sont signataires d'une convention ou ayant un chantier ponctuel sur le territoire.

- La déchèterie d'Ailly-sur-Noye, située Route de Louvrechy. Créée en 1994 et réhabilitée en 2016, elle comporte dix quais. Une plateforme de dépôts de déchets verts a été créée en 2021 facilitant le dépôt par « bennage » tout en améliorant la sécurité sur le site.
- La déchèterie de Moreuil, située RD 23 entre Demuin et Moreuil. Créée en 1998, elle comporte sept quais ainsi qu'une plateforme de dépôts de déchets verts et gravats.

Les déchèteries sont ouvertes tous les jours (sauf jours fériés) selon le planning ci-après :

Horaires d'ouverture		Matin	Après-midi
Moreuil	Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée
Ailly-sur-Noye	Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 12h30	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée

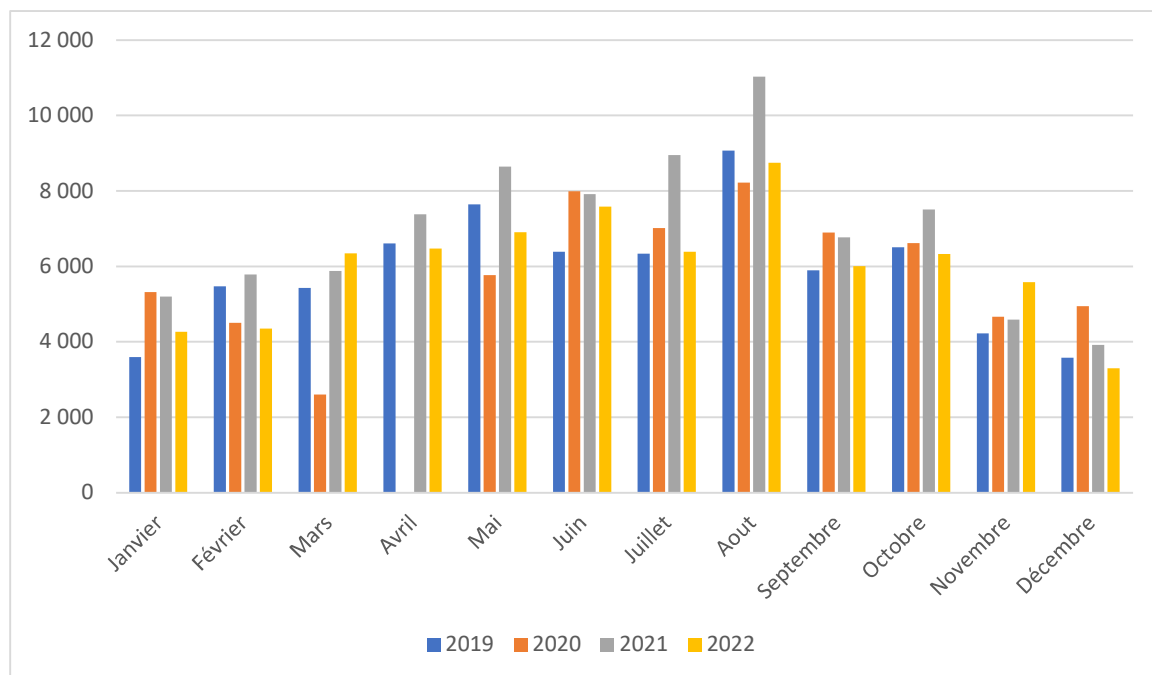
* réservé aux professionnels ** réservé aux particuliers

De nombreux déchets y sont acceptés. Pour connaître l'ensemble des conditions de dépôts, rendez-vous sur le site de la CCALN, rubrique règlement des déchèteries :

<https://www.avrelucenoye.fr/environnement/decheteries/>

En 2022, les déchèteries ont comptabilisé un total de 72 258 visites soit 31 véhicules en moyenne par heure d'ouverture (35 véhicules en moyenne par heure d'ouverture en 2019).

Evolution de la fréquentation



L'étude de faisabilité de mise en œuvre d'une tarification incitative prévue au cours de l'année 2022 n'a pas pu être mise en œuvre. Elle est reportée pour l'année 2023.

CHAPITRE IV - LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

Les ordures ménagères et assimilées

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sont composées des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs (collectes sélectives « jaune » et « bleu »). Les déchets issus des collectes spécifiques (telle que la collecte des encombrants) et des apports en déchèteries ne sont pas pris en compte dans ce gisement.

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets contenus dans les sacs noirs/poubelles grises.

La production d'ordures ménagères résiduelles a baissé passant de 4044 tonnes en 2021 à **3764 tonnes** en 2022 soit une baisse de 7%. Le ratio kilo par habitant atteint **172 kg/hab** et se maintient sous la moyenne nationale qui est de 210 kg/hab.

PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES

Tonnage total OMR	3764 t
Ratio (kg/hab)	172 kg/hab
% évolution 2020/2022	-7 %

Les déchets recyclables sont les déchets contenus dans les sacs bleus et jaunes.

Les sacs jaunes contiennent les déchets d'emballages : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes, aérosols et barquettes métalliques correctement vidées (l'extension des consignes de tri (ECT) est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2021).

Les sacs bleus contiennent les journaux, magazines, cartonnets, cartons, enveloppes, papiers (sont exclus de cette dénomination les papiers peints et autres papiers spéciaux comme les papiers carbone, calques, les mouchoirs en papier, tous déchets souillés...).

PRODUCTION DE DECHETS RECYCLABLES

Tonnage recyclables secs	1207 t
Ratio (kg/hab)	55 kg/hab
% évolution 2021/2022	- 7,5%

Nous pouvons constater que la part de déchets recyclés a diminué en 2022 de 7,5% probablement dû aux rappels des consignes de tri (gros cartons bruns en déchetterie), à la loi Climat limitant les prospectus et à la dématérialisation.

En parallèle, la part de refus diminue en 2022 en passant à 145 t soit une diminution d'~1 kg/hab.

Flux	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Plastiques/aluminium	366 t	477 t	490 t	+5 %
Ratio (kg/hab)	16,75	21.79	22.39	
Papiers/cartons	675 t	826 t	885	
Ratio (kg/hab)	30,90	37.75	40.44	
Refus de tri	74,30 t	169 t	145 t	
Ratio (kg/hab)	3,40	7.72	6.63	
TOTAL (HORS REFUS DE TRI)	1 041 t	1303 t	1375 t	

Le tonnage collecté de verre est **en légère baisse** (-5%) par rapport à 2021 correspondant à une production de 41 kg/hab.

PRODUCTION DE VERRE	
Tonnage verre	897.5 t
% évolution 2021/2022	-5 %
Ratio (kg/hab)	41 kg/hab

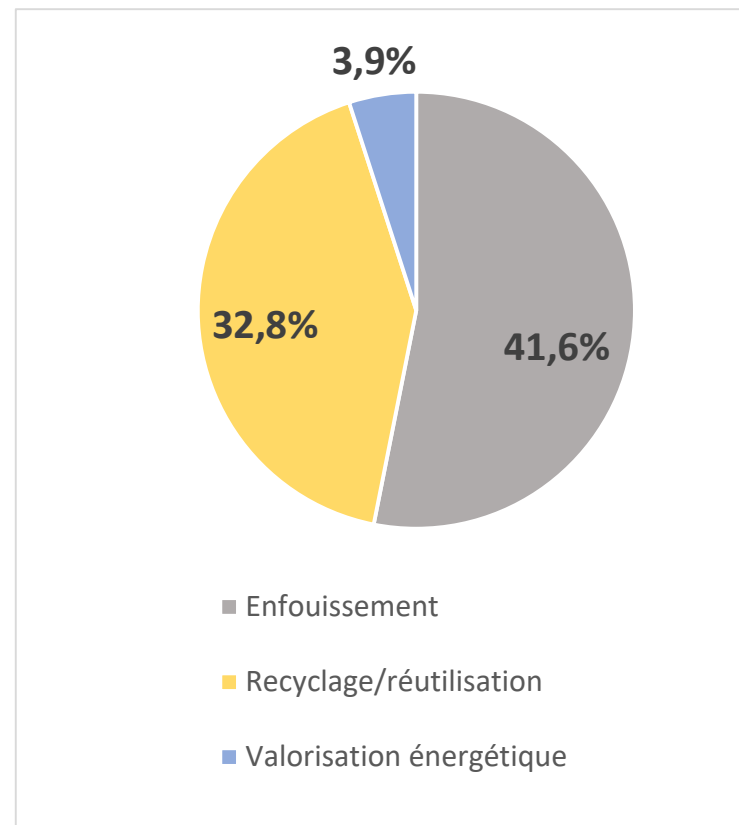
La production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) pourrait être résumée comme suit :

	OMR	Collecte sélective			
		Verre	Papier/cartons	Plastiques	Refus de tri
Tonnage 2022	3764.75 t	897.50 t	885.00 t	490.00 t	145 t
Tonnage 2021	4044.72 t	940.19 t	826.18 t	477.00 t	169 t
Ratio 2022 (kg/hab)	172 kg/hab	41 kg/hab	40.44 kg/hab	22.39 kg/hab	6.63 kg/hab
Évolution 2021/2022	-7 %	-5 %	7 %	3 %	-15 %

Comparées aux moyennes nationales, les performances de la CCALN sont perfectibles. La production d'OMA d'un habitant de la Communauté de Communes est inférieure de 79 kg/hab à celle du Français moyen.

CHAPITRE V - LE TRAITEMENT DES DECHETS

FLUX	TONNAGE	% DU TONNAGE TOTAL	RATIO (KG/HAB)	DEVENIR
OM	3 764 t	25.3 %	172 kg/hab	Enfouissement (41.6 %)
Tout venant	2 186 t	15 %		
Fibrociment*	44 t	0.3 %		
Refus	145 t	1 %	7 kg/hab	
Plâtre	194 t	1.3 %		Recyclage/ réutilisation (32.8 %)
Papiers/cartons (CS)	885 t	6 %	38 kg/hab	
Plastiques (CS)	490 t	3.3 %	22 kg/hab	
Verre	898 t	6.1 %	43 kg/hab	
Cartons (Déch)	169 t	1.1 %		
Ferrailles	268 t	1.8 %		
Gravats	1 968 t	13.2 %		Valorisation énergétique (3.9 %)
DMS	16 t	0.1 %		
Bois	564 t	3.8 %		
Déchets verts	3 215 t	22 %		
TONNAGE TOTAL	14 806 t			



* Enfouissement en alvéole spécifique

D'après les chiffres présentés, on constate que la part d'enfouissement est encore très présente dans le schéma territorial de traitement des déchets, avec une légère augmentation en 2022 provenant des déchets de déchetterie.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE I - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

Les modes d'exploitation du Service Environnement sont multiples. Certaines missions sont assurées en régie, c'est-à-dire par les agents de la Communauté de Communes et d'autres par des prestataires privés dont les contrats sont gérés par le syndicat de traitement (SMITOM du Santerre). Cette dernière organisation permet de mutualiser les besoins et ainsi bénéficier de tarifs plus attractifs.

	OMR	Plastiques (CS)	Papiers (CS)	Verre	Déchèterie
Fréquence de collecte	C1 à C2 pour les points sensibles	C0.5	C0.5		2 sur le territoire dont le haut de quai est géré en régie
Collecte et contenants	PAP Poubelles grises	PAP Sac jaune	PAP Sac bleu	PAV Borne	
Transfert	SO				
Transport	Assuré en régie			Assuré par un prestataire privé et géré par le syndicat de traitement	
Traitement	Assuré par un/des prestataires privés et géré par le syndicat de traitement				

Dans le tableau ci-après, le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises est détaillé.

<i>Nom de l'entreprise</i>	Nature prestation	Type de contrat et durée	Montant annuel des prestations en K€ TTC
<i>SULO</i>	Achat de composteurs	Groupement de commande	7
<i>PLASTHYLEN</i>	Fourniture sacs bleus et jaunes	Groupement de commande	31.5
<i>SMITOM</i>	Syndicat de traitement	Adhésion	1 366

Les marchés publics qui régissaient la collecte et le traitement des déchets des déchèteries ont été transférés au syndicat de traitement au 01 janvier 2020.

CHAPITRE II - BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Chaque année, le budget du service est débattu en commission et voté en conseil communautaire. Il doit prévoir l'ensemble des dépenses prévisionnelles en prenant en compte les recettes attendues. La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir.

La section d'investissement comporte en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ; en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	CREDITS RESTANTS
011	Charges à caractère général	284 000	246 094.03	37 905.97
012	Charges de personnel et frais assimilé	779 886.00	689 163.71	90 722.29
65	Autres charges de gestion courante	1 377 110.40	1 375 681.11	1 429.29
66	Charges financières	6 200	6 062.01	137.99
67	Charges exceptionnelles	16000	15 554.72	445.28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 875.42	127 875.42	0
TOTAL DES DEPENSES		2 591 071.82	2 460 431.27	130 640.55

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES PREVUES	RECETTES REÇUES	DIFFERENCE
013	Atténuations de charges	16 000	17 445.14	1 445.14
70	Produits des services	55 670	59 409.62	3 739.62
73	Impôts et taxes	2 111 573	2 115 047	3 474
74	Dotations, subventions	248 458	256 871.23	8 413.23
75	Autres produits de gestion courante	12 000	12 656.49	656.49
77	Produits exceptionnels	0	3 088.28	3 088.28
002	Excédent de fonctionnement reporté	135 992.41	135 992.41	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 378.41	11 378.41	0
TOTAL DES RECETTES		2 591 071.82	2 611 888.58	20 816.76

Dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	CREDITS RESTANTS
16	Emprunts et dettes assimilés	72 000	71 759.20	240.80
20	Immobilisations incorporelles	34 999.94	0	34 999.94
21	Immobilisation corporelles	283 801.59	16 496.32	267 305.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 378.41	11 378.41	0
TOTAL DES DEPENSES		402 179.94	99 633.93	302 546.01

Recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	CREDITS REÇUS	CREDITS RESTANTS
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 199.94	1 107.59	16 092.35
001	Excédent d'investissement reporté	257 104.58	257 104.58	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 875.42	127 875.42	0
TOTAL DES RECETTES		402 179.94	386 087.59	16 092.35

Cout aidé du service public et niveau de financement

Le cout aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

On constate que le niveau de financement couvre 13.6 % du coût aidé du service.

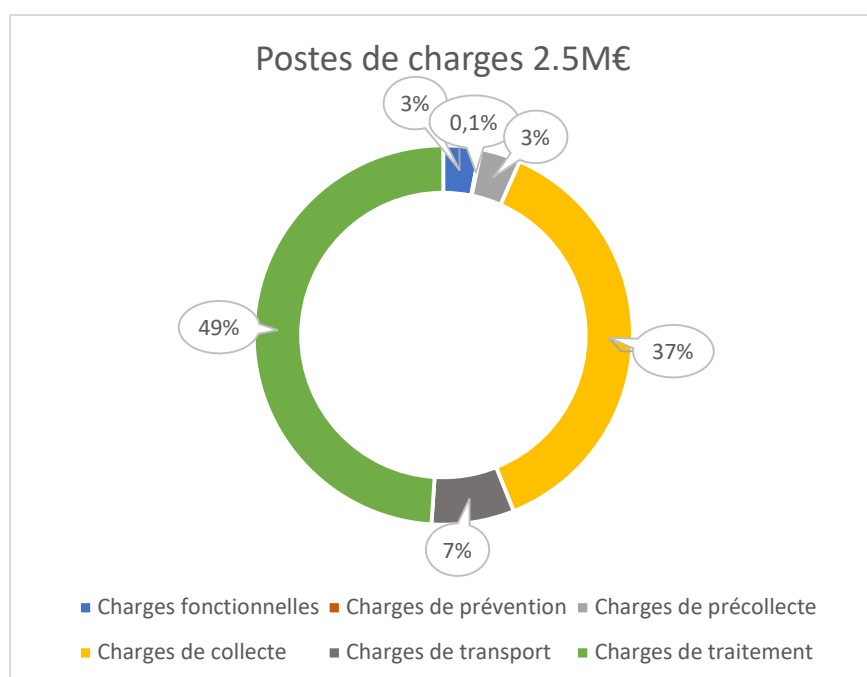
	Euros arrondis	Euros / habitant
Coût aidé du service public	1 870 505	85.54
Niveau de financement dont :	2 140 914	97.90
Contribution des usagers	0	0
TEOM	2 115 047	96.72
Redevance spéciale et facturation usagers	25 867	1.18
Ecart entre coût et financement en euros	+ 270 409 €	+ 12.36
Ecart entre coût et financement en %	13.6 %	

CHAPITRE III - STRUCTURE DU COUT

La nature des charges est des produits est multiple. Les principaux postes de dépenses et de recettes sont présentés ci-après.

Nature des charges

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles (structure + communication)	75 784
Charges de prévention	2 213
Charges de pré collecte	82 283
Charges de collecte	907 087
Charges de transport	170 846
Charges de traitement	1 190 434
Total des charges	2 428 647



La part des charges de traitement représente 49% des charges totales, c'est le poste de dépense le plus important suivi par le poste de collecte (37%).

Nature des produits (hors TEOM)

Postes de produits

En euros

Produits industriels, dont :

383 943

Vente de produits et d'énergie

345 682

Prestations à des tiers

25 605

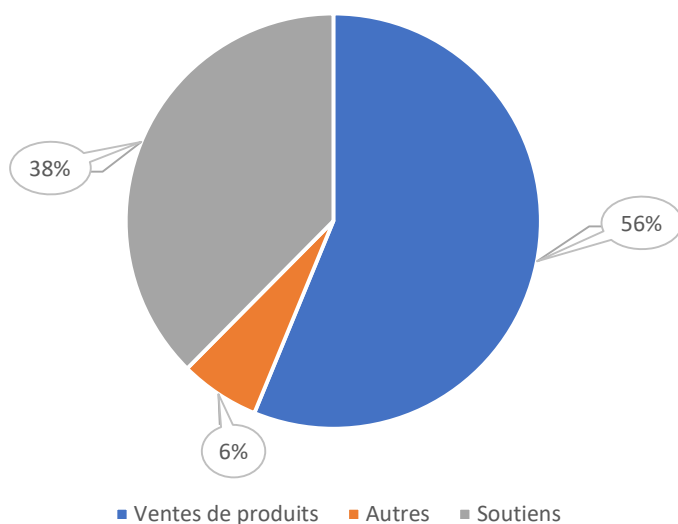
Autres produits

12 656

Soutiens :

230 933

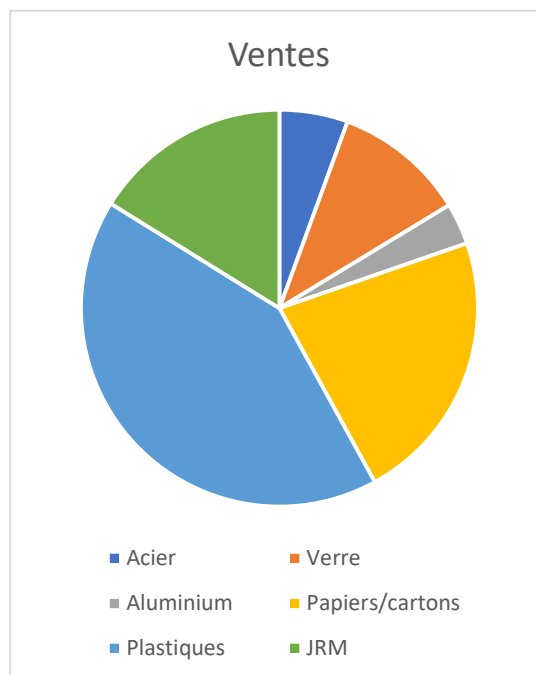
Postes de produits 0,61M€



La part des reventes de matériaux issus de la collecte sélective est majoritaire en 2022 probablement due à une explosion des coûts de rachat des matières.

Parmi les recettes issues de la revente de matériaux de la collecte sélective, il est possible de distinguer la part à attribuer à chaque catégorie de déchets.

Catégorie	Recettes perçues
Acier	14 699 €
Verre	28 367 €
Aluminium	8 902 €
Papiers/cartons	58 866 €
Plastiques	110 230 €
JRM	42 656 €



Parmi les recettes issues des soutiens des éco-organismes, il est possible de distinguer la part à attribuer à chaque catégorie de déchets.

	Eco organisme	Flux de déchets concernés	Soutien
Collecte sélective	CITEO	Emballages	306 820 €
		Papier (N-2)	33 562 €
Déchets des déchèteries	Eco Mobilier	Ameublement	16 841 €
	Eco DDS	Produits chimiques	2 680 €
	Eco System	Appareils électriques	17 909 €

CHAPITRE IV - COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

On présente ici le coût technique et le coût aidé des différents flux ramenés à l'habitant.

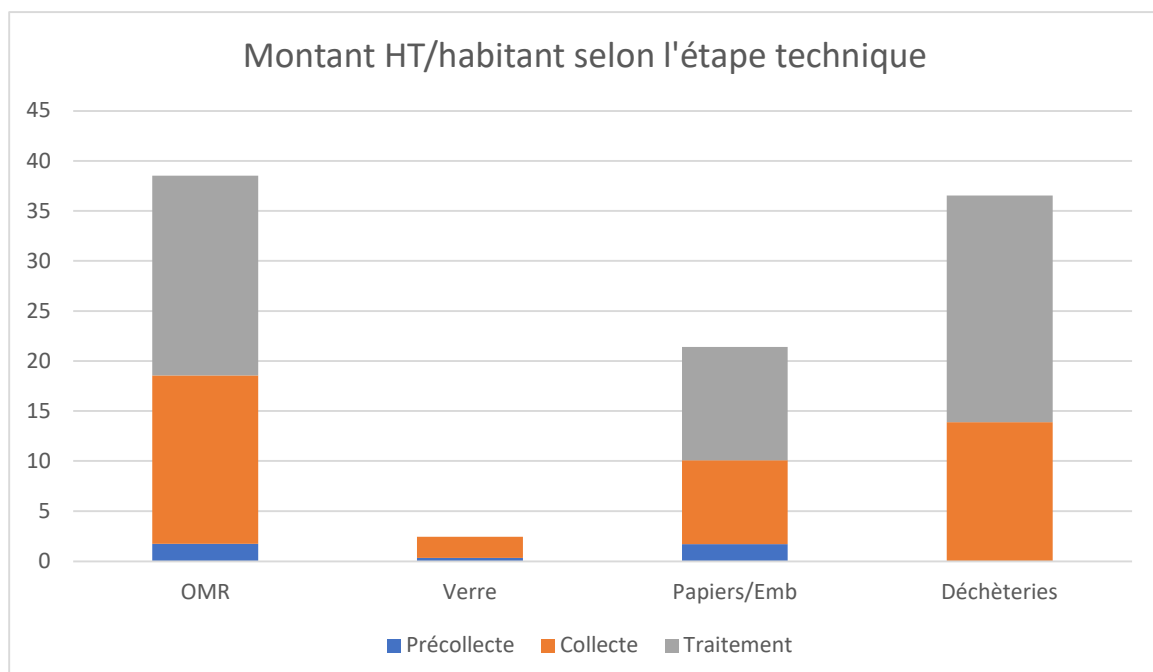
Le coût technique comprend les étapes de pré-collecte, collecte, transport et traitement.

Le coût aidé en compte les charges (techniques et fonctionnelles) associées à chaque type de déchets et les produits (hors TEOM) affectés aux flux correspondants.

	OMR	Verre	Papiers et emballages plastiques	Déchèterie	Total
Coût technique € HT/habitant	236	30	201	130	161
Coût aidé € HT/habitant	236	22	35	126	143

On peut constater qu'aucun soutien ne vient participer au financement de la gestion des OMR à contrario des papiers et emballages plastiques.

Répartition des charges par flux et par étape technique



On peut ici une nouvelle fois constater que la part « traitement » a un impact majeur dans le coût de gestion des déchets, suivie de près par la part « collecte ».